Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE

L'instruction de cette passionnante affaire a chômé, hier. Aucun témoin n'a été entendu ni par M. Davaine, juge d'instruction, ni par M. Jérôme, chef de la Sûreté.

Mais l'enquête reprendra aujourd'hui.

De nouveaux témoins sont, en effet, convoqués. On va continuer à vérifier l'alibi de Maurice Bouche et l'emploi de son temps, le soir du crime.

On a vu que jusqu'à présent cet alibi se retourne contre lui.

Avec les nouvelles charges accablantes que M. Jérôme a relevées à son actif au cours du voyage fait à Bruxelles par ce dernier, Maurice Bouche s'en tirera difficilement.

Chronique Electorale

3e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Encore lui... Partout lui... Pendant qu'il se fait faire de la réclame dans les cafés-concerts et qu'à la façon de feu Boulanger, des petites dames en maillot clair célèbrent ses beautés physiques et morales. sur des airs de bastringue, M. Hector Franchomme pérore gravement dans des parlottes, si nous en croyons l'*Echo du Nord*.

Ce journal raconte que des électeurs progressistes et libéraux, réunis au Pré-Catelan, à Fives, ont eu la bonne fortune d'entendre l'autre jour le Mangin du Cacao.

M. Hector Franchomme s'est réclamé de MM. Ribot, Méline et Guillain, et il paraît qu'il a fortement encensé M. Paul Deschanel.

Un parti a les candidats qu'il mérite et il faut reconnaître que tout désignait M. Hector Franchomme pour conduire à une défaite ridicule la réaction de la 3e circonscription.

Congrès National des Mineurs

(De notre envoyé spécial.)

LA SÉANCE DE JEUDI SOIR

Alais, 7 mars. — Dans la séance secrète de jeudi soir, le Congrès a repris et continué péniblement ses travaux. La majorité est manifestement embarrassée par son vote de la grève générale immédiate.

L'exécution d'Escalier

Nous avons annoncé hier l'exécution d'Escalier par le Congrès. Voici le texte exact de la proposition déposée par LAMENDIN et qui a été votée, comme on le sait :

« Le Congrès des mineurs de France, réuni le 6 mars 1902, à Alais, réprouve les accusations d'Escalier développées par lui contre le Comité fédéral national, contre le citoyen Cotte, secrétaire de la Fédération, contre les citoyens Bexant, Evrard, Beugnet, Basly et Lamendin, les accusant d'être des renégats, des traîtres et des vendus.»

Par 135 voix contre 93 abstentions, le Congrès flétrit Escalier.

A ce propos, MENU reproche à celui-ci d'être venu tenter la division ouvrière dans le Pas-de-Calais.

BEXANT déclare au Congrès qu'Escalier lui a dit, avant de quitter Denain, qu'il était venu pour exécuter Basly et Lamendin.

BEUGNET, avec une superbe indignation, rappelle qu'Escalier l'a traité de « chien de laisse des Basly et Lamendin ». Il montre à Escalier, dont la face est maintenant cadavérique, qu'il sait mordre.

Le Manifeste aux mineurs

Déclaration de la minorité

Après l'exécution d'Escalier, le Congrès passe à l'examen du Manifeste aux ouvriers mineurs.

La majorité fait appel aux houilleurs de France pour les revendications toujours promises et jamais accordées. Elle déclare qu'il est impossible de les obtenir par le parlementarisme et exprime sa volonté de recourir à la force.

La minorité veut qu'une déclaration des 105 délégués ayant refusé la grève générale immédiate soit ajoutée au manifeste des 124 qui l'ont votée.

Voici le texte du Manifeste de la minorité :

« Camarades mineurs, la grève générale immédiate est votée. Respectueux des droits de la majorité, nous nous inclinons, mais notre devoir est de vous faire connaître les motifs qui ont dicté notre conduite et déterminé notre vote, non contre le principe de la grève générale que nous avons votée à l'unanimité, mais contre la grève générale IMMEDIATE. Nous déclarons n'avoir pas reçu mandat de nos organisations de voter la grève immédiate. Nous en référant aux *déclarations formelles faites* par plusieurs des délégués qui ont voté la grève générale immédiate, nous estimons que les mineurs de France ne sont pas prêts pour cette lutte ; l'organisation en vue de la grève générale immédiate n'est pas terminée. Nous avons la conviction profonde qu'engager en ce moment la grève générale, ce serait marcher à un échec certain et porter à la Fédération nationale des mineurs de France, un coup fatal dont elle se relèverait difficilement. »

JOUCAVIEL proteste contre la date trop éloignée, assignée par les auteurs du Manifeste pour l'explosion de la grève générale.

BASLY déclare qu'en fixant ainsi une date éloignée, ceux qui ont voté la grève générale immédiate s'arrangent de manière à permettre aux compagnies de prendre toutes leurs mesures et au gouvernement de mobiliser troupes et gendarmes et faire ainsi avorter le mouvement.

BOUCHARD, délégué de la Loire, appuie les observations de Basly. Il dit que les délégués de la majorité veulent faire maintenant machine en arrière et se montrent les moins ardents pour la lutte.

La suite de la discussion du manifeste et le vote sur cette question sont renvoyés à vendredi matin.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Le Congrès décide ensuite qu'une grande conférence publique aura lieu samedi soir à Alais et que trois réunions publiques seront également organisées, dimanche, à Grand'Combe, Rochebelle et Vermerelle.

Journée de Vendredi

SEANCE DU MATIN

La grève générale

Alais, 7 mars. — La séance de ce matin, vendredi, quatrième journée du Congrès, est présidée par le citoyen Gaubert.

ESCALIER demande que les séances soient publiques. Cette proposition est adoptée.

JOUCAVIEL défend le Manifeste de la minorité. Il expose les idées des délégués du Pas-de-Calais, du Nord et du Sud qui veulent dégager leur responsabilité et estiment que l'organisation étant insuffisante, la grève générale immédiate est un danger.

BOUCHARD *combat le Manifeste de la* minorité qui détruirait, dit-il, tout l'effet de l'adresse aux ouvriers mineurs. Les délégués du Pas-de-Calais, du Nord et du Sud ont été logiques et conséquents puisqu'ils n'avaient pas reçu mandat de voter la grève générale immédiate. Nous nous sommes inspirés, ajoute l'orateur, des déclarations de Gomot, Menu, Chambrolin, Cinier qui, après avoir voté en réunion publique, la grève générale immédiate, ont fait ensuite des réserves en réunion privée.

MERZET demande qu'on mette aux voix le retrait du vote acquis sur la grève générale immédiate, afin de voir quels sont ceux qui se « déculotteront ».

JOUCAVIEL dénonce ceux qui cherchent à créer une scission dans la Fédération. Qu'ils sachent bien que la minorité ne transigera pas. Elle veut son Manifeste accolé à celui de la majorité.

GONIAUX signale que plusieurs délégués ayant voté avec la majorité, en faveur de la grève générale immédiate, ont déclaré avoir voté par surprise.

LAMENDIN prend la parole. Je suis surpris, dit-il, de l'attitude de ceux qui, ayant voté la grève générale immédiate, usent maintenant de subtilités et parlent contre.

ESCALIER *demande de maintenir* le vote de la grève générale immédiate et de la faire dans les huit jours.

JOUCAVIEL. — Les partisans acharnés de la grève générale immédiate ne dissimulent plus leur intention de la retarder. Manifestement, ils font le jeu des patrons.

BASLY insiste sur ce jeu criminel. Ils voudraient, dit-il, acculer les travailleurs à des folies.

BUVAT propose que chaque délégué retourne dans son bassin pour connaître l'avis des mineurs sur la date à fixer pour la grève générale. Comme Gomot, je reconnais, dit-il, que nous ne sommes pas prêts.

COTTE regrette que les délégués se soient engagés par un vote si grave, quand il résulte de leurs propres explications qu'ils n'avaient pas le mandat ferme de voter la grève générale immédiate. Ils exposent ainsi l'organisation syndicale et la Fédération à une irréparable ruine.

BOUVERI, député de Montceau, mandé, hier, est arrivé à Alais. Il est présent au Congrès, à côté d'Escalier. Il insiste pour l'organisation de nombreuses conférences dans le Gard, à Alais, et dans les bassins inorganisés, afin de décider les ouvriers à abandonner le travail.

BASLY répond que tout le temps que les délégués passent en discussion profite à la résistance patronale. Répondant ensuite à une interruption de Joubert, il déclare énergiquement qu'il a exposé que les temporisateurs illogiques de la majorité fournissent des armes aux compagnies et au gouvernement, par leurs atermoiements. — Oui, dit BASLY, après avoir voté la grève générale nous avons protesté contre la grève générale immédiate, mais dès que cette grève générale immédiate fut décidée par la majorité nous avons dit bien haut : « Partons, agissons, surprenons, les exploitants par une déclaration de grève foudroyante. Que *fait Escalier ? Il propose des conférences,* des promenades à travers les bassins inorganisés ! Je proteste contre toutes ces pertes de temps voulues.

Le PRESIDENT intervient alors. Basly, dit-il, veut que nous partions immédiatement pour organiser la grève générale immédiate. Tenait-il ce langage à Lens ? Le mot « immédiate » a dépassé notre pensée, notre volonté !

Nous avons dit « immédiate » mais nous voulions, par ce mot, fixer une date pour nous permettre d'achever l'organisation. C'est dans ce sens qu'on a dit qu'il y avait eu surprise.

BASLY. — Non, il n'y a pas eu surprise, car j'ai demandé la division du vote sur la motion Buvat, pour le mot « immédiate » et je l'ai obtenue péniblement, contre les vociférations d'Escalier. Ceux qui ont voté la grève immédiate savaient parfaitement ce qu'ils faisaient. Si, dans la séance secrète de l'après-midi, ils ont fait des réserves, ce n'est qu'après réflexion, alors qu'ils avaient compris les graves responsabilités encourues.

JOUCAVIEL. — Oui, tous, vous comme nous, avons compris le sens et la portée du mot « immédiate ». Et la preuve que je l'ai parfaitement compris, c'est que j'ai proposé aux camarades de partir le jour même pour organiser la grève. C'est seulement le lendemain, après les déclarations de Gomot, Cinier, Chambrolin, que ce mot « immédiate » a voulu dire pour certains : dans huit ou quinze jours ! Vous avez déclaré la grève générale alors que vous saviez que *nous n'étions pas organisés pour la faire avec chance de succès.* Nous avons voulu, dans le Manifeste de la minorité, bien marquer jusqu'où allaient les responsabilités de chacun.

Le Manifeste de la majorité

LE PRESIDENT donne alors lecture du Manifeste de la majorité qui s'est prononcée en faveur de la grève générale immédiate.

En voici le texte :

Considérant que depuis le Congrès national de Lens et malgré toutes les démarches nécessaires, le gouvernement n'a donné aucune pleine satisfaction sur aucune de nos revendications ; que par voie de referendum la majorité des ouvriers mineurs a manifesté sa volonté de faire la grève générale pour obtenir ces revendications ;

Que nous sommes acculés à agir en dehors des voies parlementaires ;

Nous avons décrété la grève générale.

Camarades, vous répondrez tous que vous refusez de continuer le travail dans les conditions actuelles.

Le prolétariat a les yeux fixés sur vous.

Vous ne trahirez pas. Vous ferez tout votre devoir.

Vive la Grève générale !

VIF INCIDENT

LE PRESIDENT donne ensuite lecture du Manifeste de la Minorité, dont nous publions le texte plus haut. Il déclare ensuite qu'il va faire procéder au vote sur le manifeste de la Majorité.

JOUCAVIEL proteste et demande que le Manifeste de la Minorité soit voté en même temps.

De nombreux cris : Non ! Non ! se font entendre.

JOUCAVIEL insiste et déclare : « Si vous refusez, nous publierons nous-mêmes notre Manifeste. Nous voulons que les camarades de la mine connaissent la vérité.

BASLY fait observer que la presse a des représentants au Congrès et que, quoi que l'on fasse, la France connaîtra demain, les deux Manifestes.

Vous ne pouvez échapper aux responsabilités.

BEUGNET. — Nous voulons expliquer nos réserves, la Majorité ayant expliqué son vote. C'est simple justice. Et nous nousirons la répétant partout dans le Pas-de-Calais.

BRIOUDE demande qu'on vote d'abord le Manifeste de la Majorité. Il consentira ensuite au vote d'une partie de la Déclaration de la Minorité, mais il se refuse à la voter tout entière.

CINIER ne voit pas la nécessité de faire connaître à tous les mineurs de France les réserves formulées par la Minorité. Quand les délégués du Pas-de-Calais, du Nord et du Sud seront chez eux, dit-il, ils diront aux ouvriers ce qu'il voudront mais ils ne tiennent aucun mandat des mineurs de la Loire et du Centre. Ils n'ont rien à leur dire.

BOUCHARD comprend que la Minorité veuille expliquer son vote, mais il proteste contre le passage de son Manifeste disant que le Congrès a voté la grève générale immédiate, *la sachant impossible. Quant à lui,* il est persuadé que non seulement elle est possible, mais inévitable. « Si dans la Loire et dans le Centre, dit-il, nous ne faisons pas la grève générale, c'en serait fait de nos organisations syndicales. Les mineurs nous ont dit : « Nous voulons la grève générale ! » Ils ne comprendraient pas que nous n'exécutions pas le mandat ferme qu'ils nous ont confié et ils quitteraient le syndicat. Mais écoutez ceci : Si, après avoir demandé la grève générale immédiate nous voulons un délai, c'est pour le Gard, qui n'est pas organisé. Nous voulons un délai matériel nécessaire pour convaincre nos camarades par des conférences. Si maintenant, nous arrivons à un échec, qui sera un désastre, c'est le Sud et le Pas-de-Calais qui l'auront voulu.

Déclaration d'Evrard

L'éloquence des chiffres. — La majorité des mineurs contre la grève générale immédiate.

EVRARD réplique. — Le Pas-de-Calais ne *rêve en aucune façon* de désastre. Mais les camarades de là-bas réfléchissent avant d'agir. C'est une affaire de tempérament qui a fait plus que nous pour l'organisation ouvrière.

Parlons haut maintenant et démontrons avec chiffres à l'appui que la Majorité de ce Congrès qui a voté la grève générale immédiate « n'a été qu'une infime Minorité.»

En effet, le Sud compte 27.000 mineurs ; le Nord, 12.000 et le Pas-de-Calais 65.000.

Soit un total de CENT QUATRE MILLE mineurs qui ont voté contre la grève générale immédiate. Or, il y a en France, 161.000 mineurs. Déduisez de ce nombre 104.000. Que reste-t-il pour la grève générale immédiate ?

Exactement CINQUANTE-SEPT MILLE mineurs, pas plus ! Voilà votre Majorité !

Cette démonstration écrasante de notre ami Evrard, que personne ne songe à contester, produit une vive sensation.

EVRARD continue en disant : Si nous avions émis un vote nominal et pour toute la France, à raison d'une voix par 500 mineurs, nous aurions eu DEUX CENT-HUIT VOIX hostiles à la grève générale immédiate, contre CENT TRENTE-TROIS en faveur de cette grève immédiate.

Ces chiffres précis, indiscutables, tombent comme un coup de massue sur le Congrès.

PROPOSITION DE JOUCAVIEL

JOUCAVIEL reprend la parole. — Si nous ne faisons pas la grève générale immédiate, dit-il, ce ne sera pas la désorganisation syndicale, comme on l'a prétendu. Mais, si nous la faisons, *nous allons, comme on l'a déclaré,* à un échec certain. C'est l'entière démolition des syndicats qui en résultera. Vous voulez du temps pour l'organisation de la grève. Voici une proposition qui vous en donnera. Revisons nos statuts, *allons consulter* les ouvriers dans nos bassins, sur la question de la grève immédiate et faisons un congrès spécial, le plus tôt possible.

DISCOURS DE BEUGNET

BEUGNET demande pourquoi, avant de voter la grève générale immédiate, on n'a pas étudié le marché économique du charbon et les ressources des compagnies. La situation économique actuelle, nous permet-elle de forcer la main au gouvernement et aux compagnies en arrêtant brusquement la vie industrielle ? Escalier vous a amenés à un escamotage habile. Quoi qu'il advienne, nous saurons *faire notre devoir*, mais je doute que les mineurs du Pas-de-Calais consentent à s'emballer dans de pareilles conditions.

LE PRESIDENT proteste contre le mot *«escamotage» employé par Beugnet.*

DISCOURS D'ESCALIER

ESCALIER croit qu'on combat la grève générale immédiate, parce qu'on suppose que *ce serait un acte politique.* Non, dit-il. Ce sera une grève économique. Nous voulons simplement faire aboutir nos revendications élaborées au Congrès de Lens.

Le gouvernement ne nous a pas donné la moindre satisfaction. Nous n'avons pas à nous en occuper ni à le servir en voulant reculer la grève après les élections de mai.

JOUCAVIEL s'écrie : Non, nous ne serons pas vos complices, Escalier. Nous ne ferons pas le jeu de toutes les réactions.

ESCALIER. — Nous n'avons pas à tenir compte de la date des élections. Nous n'avons rien à attendre du gouvernement actuel et ne savons pas ce que nous pouvons espérer du prochain gouvernement.

JOUCAVIEL demande qu'on vote sur la proposition de Basly.

ESCALIER crie à Joucaviel : Soyez donc franc. Demandez à la majorité de revenir sur le vote acquis. Assez de fumisteries comme ça !

BOUCHARD dit que la Majorité ne fera aucune concession.

BASLY. — La Minorité non plus. Votons la proposition Joucaviel. Si vous la repoussez, nous voterons alors sur les deux Manifestes. C'est la dernière fois que nous sommes pris au piège. Nous ne voulons plus subir la loi de majorités fictives. Nous demanderons le vote normal et égal pour tous.

BERTHON. — A Carmaux, nous sommes prêts, mais nous ne nous payons pas de mots. Les délégués de la Majorité ont déclaré qu'ils ne sont pas prêts, qu'ils sont incapables de faire maintenant la grève générale immédiate. Nous avons en conséquence voté contre. J'expliquerai cela à nos commettants.

UN DEFI DE LAMENDIN A ESCALIER

LAMENDIN interpelle Escalier qui a déclaré que les délégués ayant voté avec la Majorité seraient des traîtres s'ils se déjugeaient.

Je veux dit-il, que tous les camarades disent ici si un seul membre de la Minorité a tenté une démarche auprès d'un membre de la Majorité, pour le faire revenir sur son vote. Je défie Escalier d'en citer un seul. On a parlé ici de personnalités : Nous n'avons pas cherché à en faire. Nous pourrions dire que quand Chambrolin, délégué du Centre, a été mandaté pour voter la grève générale immédiate, il y avait avec lui dix personnes, y compris le concierge de la Bourse du Travail.

CLOTURE DE LA DISCUSSION

On demande de tous cotés, la clôture de la discussion.

ESCALIER veut parler, mais le Président lui refuse la parole.

La clôture de la discussion est prononcée.

La Grève générale ajournée

LE PRESIDENT donne lecture de la proposition MERZET demandant que des conférences soient organisées partout le 18 mars pour demander à tous la grève immédiate.

BOUCHARD proteste. Merzet, dit-il, propose pour le 18 mars la préparation à la grève générale et non toute cessation de travail.

MERZET. — J'ai voulu parler de la cessation du travail le 18 mars.

ESCALIER revient encore sur le caractère politique de la grève et le nie.

BEUGNET. — Qui donc a soulevé ici le lièvre politique ? Qui donc, en ce moment d'emballement, a laissé passer le bout de l'oreille ? C'est Escalier et il est par trop clair qu'il fait le jeu de la réaction.

Finalement, la motion d'ajournement de la grève générale, déposée par Joucaviel, est adoptée, par 105 voix, contre 98 et 26 abstentions.

Après la proclamation du vote, ESCALIER s'écrie : «Anzin a trahi !» Des huées accueillent ces paroles et des acclamations saluent les délégués d'Anzin.

Les délégués de la Loire déclarent se retirer du Congrès.

Voici comment se sont répartis les votes sur la motion d'ajournement :

POUR : Sud, 27 voix ; Nord, 23 ; Pas-de-Calais, 55.

CONTRE : Sud, 14 voix ; Loire, 54 ; Saône-et-Loire, 26.

S'EST ABSTENU : Anzin.

La séance est levée et renvoyée à cet après midi à 2 heures.

SEANCE DU SOIR

Les délégués de la Loire n'assistent pas à la séance, sauf Girardet, Bouchard et Cotte.

Le Centre et la Saône-et-Loire sont également absents.

Joucaviel préside assisté de Buvat et Bexant.

JOUCAVIEL dit que Buvat a reçu une lettre du président de la Commission du travail du Sénat invitant les mineurs à venir discuter contradictoirement avec les patrons.

BOUCHARD dit qu'il ne faut pas accepter cette proposition. Le Comité national a tout fait auprès de la Chambre qui n'a pas tenu compte de ses efforts, évitons donc, ajoute-t-il, de nouvelles humiliations, ne faisons plus de bassesses.

INCIDENT

Le public présent dans les tribunes manifeste bruyamment.

Le président dit qu'il se verra dans l'obligation de faire évacuer la salle si ces manifestations se reproduisent. — « Vous nous avez offert, dit-il, l'hospitalité de la Bourse du Travail, nous sommes ici chez nous et nous ne délibérerons sous aucune pression. Si vous ne respectez pas notre liberté, nous partirons, laissant toute la responsabilité aux administrateurs de la Bourse ».

Cette attitude énergique ramène le calme.

REPRISE DE LA DISCUSSION

BUVAT insiste pour qu'une commission aille devant le Sénat démontrer l'insigne mauvaise foi dont ont fait preuve MM. Aynard et Guillain, en combattant à la Chambre contre Basly et Lamendin, les revendications des mineurs.

BEXANT se range à l'avis de Bouchard dans son blâme aux Compagnies, mais il veut comme Buvat qu'une commission aille confondre au Sénat les représentants et les avocats des Compagnies.

LAMENDIN insiste dans le même sens.

BERTHON s'associe aux paroles de Lamendin. *Certes, dit-il, la Chambre, ne nous* a pas donné entière satisfaction, mais prenons toujours ce qu'elle nous a donné en attendant mieux. Chaque réforme arrachée à la bourgeoisie et si petite soit-elle, est un encouragement pour le prolétariat et le prélude des réformes plus importantes. (Applaudissements.)

BOUCHARD explique que la loi votée par la Chambre est loin de donner satisfaction à la Loire, elle y aggrave au contraire la situation, car, actuellement, en cas d'accident, le temps perdu est à la charge des Compagnies, tandis que la loi promulguée ce seront les ouvriers qui en supporteront les conséquences. Pourquoi aller au Sénat ? A la Chambre, nous avions au moins des députés socialistes pour nous défendre, Basly, Lamendin, Bouveri, au Sénat nous n'avons personne. Que le Sénat se fasse donc remettre les documents que nous avons fournis à la Chambre ! Ils abondent en preuves.

BASLY prie l'assemblée de nommer une délégation. Nous ne devons rien négliger, dit-il, pour faire triompher notre cause.

Sur la demande de BOUCHARD, la nomination d'une délégation auprès du Sénat est réservée jusqu'après le vote sur la revision des statuts.

LA REVISION DES STATUTS

Cette proposition acceptée, le Congrès aborde la question de la revision des statuts.

Chaque article est l'objet d'un long échange de vues.

GONIAUX demande notamment que le Nord soit représenté.

LE PRESIDENT lit les anciens statuts de la Fédération.

BOUCHARD déclare qu'il a le mandat impératif de proposer que seuls les ouvriers mineurs et les délégués mineurs puissent dorénavant assister aux Congrès.

Cette proposition est vivement combattue.

BASLY expose le rôle des Compagnies dans les postes administratifs et fait ressortir le danger qu'il y aurait à leur fournir le moyen d'exercer leur influence jusque dans les Congrès.

MENU appuie énergiquement Basly.

Il montre la situation faite à Bexant et expose les services qu'il a rendus à Anzin. (Vifs applaudissements.)

UN NOUVEL INCIDENT

JOUCAVIEL qui a quitté un instant la salle des délibérations rentre et déclare qu'il a été provoqué et menacé par des individus, qu'il sait être étrangers à la corporation. Il proteste avec véhémence contre ces procédés indignes d'un pays hospitalier.

EVRARD dit que le Congrès sait qu'il faut mettre la population ouvrière honnête d'Alais en dehors de ces violences, qui se reproduisent pour la seconde fois dans un même jour, car il a été déjà lui-même dans la matinée, menacé sur la dénonciation d'Escalier. Les ouvriers Alaisiens cloueront au pilori les auteurs de ces violences.

BASLY *intervient* et déclare que si pareils faits se renouvellent, s'il n'y a plus de sécurité pour les délégués à la Bourse du Travail, ils demanderont une salle à la Mairie.

La proposition Bouchard est mise aux voix, elle est repoussée par 169 voix contre 9.

La commission de révision des statuts est ainsi composée : Bouchard, Basly, Cotte, Gomot et Tourrel.

Elle se réunira immédiatement et devra apporter son travail à la séance de samedi matin, 9 heures.

Le bureau pour samedi est ainsi constitué . Président, BUVAT ; assesseurs . MENU et GIRARDET.

La séance est levée à cinq heures et demie.

G. DESMONS.

UNE LETTRE DE M. LAVAURS

Le citoyen Basly, président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, ayant reçu une lettre de M. Lavaurs, représentant les Compagnies houillères qui dénonce pour le 31 mars, la convention d'Arras, le Conseil d'Administration du Syndicat est invité à se réunir mardi prochain, 11 mars, pour délibérer à ce sujet.

Les mesures militaires à Angoulême

Angoulême, 7 mars. — Le deuxième bataillon du 107e a reçu cette nuit, à onze heures, l'ordre de se tenir prêt à partir. Les troupes sont consignées dans leurs casernements.

On suppose que cette mesure est provoquée par la crainte d'une grève générale.

Dans le Bassin d'Anzin

En présence de la grève éventuelle, les permissions de demain dimanche sont supprimées pour les troupes de la garnison de Valenciennes.

Les réservistes même, qui accomplissent en ce moment une période au 127e d'infanterie, ne pourront aller passer la journée dans leurs familles.

Le 127e serait désigné le quatrième pour partir, et ne serait plus cantonné dans la région, à Anzin ou à Denain, comme en novembre dernier, mais serait envoyé dans le Pas-de-Calais.

Des officiers de cavalerie ont visité hier certaines fermes des environs qui, dans la dernière grève, avaient eu à loger des troupes

Il ne reste plus qu'à distribuer des cartouches ! !

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les troupes de la garnison d'Arras ont été consignées dès la soirée de jeudi, à la suite du vote de la grève générale des mineurs par le Congrès d'Alais.

Une partie du 33e et du 3e génie doit être dirigée dans le Pas-de-Calais. En conséquence, les 1er et 2e bataillons (1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e compagnies) se tiennent prêts à partir au premier signal. Les quatre compagnies restantes serviront à compléter l'effectif de celles citées plus haut

En outre six compagnies du 3e génie sont désignées également pour le même objectif que les huit compagnies de ligne. C'est donc, au bas mot, 1.500 hommes qui peuvent être envoyés dans le bassin houiller à la première réquisition.

Les approvisionnements des troupes sont au complet, dit l'*Avenir*, d'Arras.

CONFETTI

On a trop peu remarqué un petit jugement — assez magnaudesque — rendu à propos des confetti, par le Tribunal de la Seine et tout à fait d'actualité à la veille de la Mi-Carême.

Il s'agissait d'un monsieur grincheux qui, bombardé de rondelles multicolores, avait voulu, d'un coup de canne, casser la figure de l'artilleur — mais c'était l'artilleur qui avait cassé la canne sur son genou.

Et le juge, intervenant, disait : — Après tout, le jeu des confetti est très anodin. Ces petits papiers ne font mal à personne et amusent beaucoup de monde. Ceux qui n'en veulent pas n'ont qu'à rester chez eux

C'était exquis . tenez, moi qui vous parle, *je sais que j'ai assez sale caractère et que si* quelqu'un me fourrait dans les narines un demi-kilo de lentilles roses ou bleues, je serais capable de rager et de sauter sur le monsieur.

Or, comprenant d'avance que je me conduirais alors comme un vulgaire imbécile, je ne m'expose pas à cette éventualité fâcheuse, et bien malin qui, ces jours-là, me trouverait à déambuler sur un trottoir.

Ceux qui ont reçu par le museau les «peppernots» d'Anvers ou les balles de plâtre de Rome sont unanimes à reconnaître que les confetti sont innocents et gracieux !

Dernière Heure

La terreur en Turquie

Constantinople, 7 mars. — De nouvelles arrestations sensationnelles viennent d'avoir lieu

On a arrêté 40 élèves, de l'école navale.

La crainte et la méfiance règnent dans la population.

Sinistre maritime

Cherbourg, 7 mars. — Les autorités maritimes ont été informées télégraphiquement que le navire « Victorine » du port de Cherbourg, s'est jeté sur un îlot près de Guernesey

On ignore ce que sont devenus les six hommes de l'équipage

On craint un sinistre.

FEUILLETON DU 9 MARS. — N° 115

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

TROISIEME PARTIE

III

Fumeron se dirigea vers Marthe. L'enfant reconnut le Parisien.

— Oh ! Fumeron ! Bonjour, Fumeron !

Ils s'embrassèrent avec vigueur, tandis que Geneviève s'informait de son malade, le faisait respirer, poussait son fauteuil au soleil devenu moins brûlant.

Auguste regardait la comtesse. Elle était positivement transformée.

Plus rien ne demeurait de l'altière intrigante de la maîtresse féroce, de la directrice de contrebandiers, de la fille de faubourgs faisant expier à ses adorateurs les misères de son passé.

Il ne restait qu'une amante attentive, anxieuse, vivant pour celui qu'elle adorait.

Barrois comprit que Geneviève ne cherchait plus à jouer la comédie, que tout était vrai dans sa dernière histoire. Il pouvait se fier à elle ; elle lui donnerait le comte des Gaviers, le lui amènerait dans quelque recoin perdu où il serait aisé de le faire disparaître.

La comtesse en était capable pour pouvoir se consacrer entièrement à ce pauvre jeune homme que la mort guettait.

Pour elle, il n'y avait plus ni mari, ni associés, ni passé, ni avenir ; il n'existait sur terre que cet enfant blond, distingué, aux allures de gentilhomme, dont le regard bleu se tournait vers son amie, plein d'une indicible reconnaissance.

— Oh ! monsieur Fumeron ! Tu me feras des bateaux, comme là-bas, et des bonshommes avec des bouchons, et des poupées avec ton mouchoir ?

— Oui ! oui !

Marthe ne voulait plus quitter son ami.

Pourtant, il fallut se séparer jusqu'au lendemain. D'ici là Geneviève réfléchirait à la manière d'utiliser le secours si inattendu qui lui venait.

Fumeron pleura en embrassant Marthe, et Geneviève serra la main d'Auguste, d'une étreinte douce, amie, où tenait un remerciement attendri, poignée de mains d'une femme qui n'a même plus le souvenir des anciennes caresses, des crispations qui affolaient jadis.

Suzanne rejoignit les deux hommes ; on lui expliqua la situation.

Elle fut ravie de la tournure prise par les événements.

Quoi qu'en dît Auguste, c'était bien aléatoire de tuer d'un coup de revolver le mari de Geneviève, sur le seuil d'une porte, ou en pleine rue.

On peut avoir mille fois raison d'agir ainsi, sans trouver des juges pour comprendre ces façons par trop modernes.

Et la blonde fille de Jacquin redoutait quelque coup pareil qui eût infailliblement conduit Auguste en prison. On l'eût probablement acquitté, — et encore ! Mais il eût subi sûrement quatre ou cinq mois de prévention, puisque le code français n'oblige pas les juges à s'occuper avant ce temps des accusés.

Tandis que le mari de Geneviève se présentant dans une auberge perdue au fond des roches, ou perchée sur un précipice, on pouvait en finir sans se compromettre. Affaire de précautions.

Personne ne réclamant le corps, ne s'occupant de la victime, il en serait comme pour Gaétan de Marines ; on ouvrirait une enquête, c'est-à-dire qu'on écrirait sur une feuille de papier fort : « Affaire du Troyas.— Crime ou suicide » — et on ne s'inquiéterait jamais plus de ce drame.

A moins d'être des niais, Fumeron et Auguste ne risquaient rien.

Décidément, c'est toujours Fumeron qui nous sauve, remarqua Suzanne. Grâce à lui on a tenu Gaëtan ; grâce à lui on nous a trouvées, Madeleine et moi, dans le couvent où nous serions encore san doute, et c'est lui *qui nous amène à la comtesse au moment* favorable. Puisque vous teniez tant à continuer, à achever la lutte, elle ne pouvait se présenter dans de meilleures conditions.

— C'est vrai, fit Barrois. Gloire à Fumeron !

La soirée fut consacrée à une charmante promenade et à un dîner dans un restaurant à la mode.

Le lendemain, à l'heure convenue, on n'eut garde de manquer le rendez-vous de la comtesse des Gaviers.

Geneviève reçut ses visiteurs chez elle d'abord, puis les conduisit dans le sentier où elle avait, la veille, expliqué ses plans.

Là seulement elle parla de ce qu'elle avait fait.

Ses explications, bien que très complètes et très claires, échappaient un peu aux deux ouvriers qui ignoraient les noms des personnes employées et des villes désignées.

En revanche, elles suffisaient à faire comprendre ceci : d'après les probabilités les moins optimistes, Monsieur Richard des Gaviers, l'ancien châtelain de Curgies, mis sur la piste suivie par le ravisseur de sa femme, arriverait, un de ces jours, dans la huitaine en tous cas, à cette auberge du Troyas dont parlait Geneviève.

Cette auberge avait été le premier but, et au point d'arrêt du voyage qui amena aux rives bleues les fugitifs. Par conséquent, le comte qui suivait une à une les étapes du couple, passerait par celle-ci avant de venir à Cannes, la dernière.

C'était à Barrois de se trouver là, et d'agir en conséquence.

Plusieurs fois, elle répéta son plan, montra les moyens employés et les chances de succès.

Ici, Barrois la reconnut, la retrouva. Elle parlait de se débarrasser de son mari avec le cynisme d'autrefois.

C'était toujours la petite Chambon ! C'était toujours la comtesse qui organisait le suicide du marquis de Tréfeuilles, qui se donnait à un ouvrier mécanicien pour dépister la police !

Décidée à accomplir son acte, elle ne négligeait plus aucun détail.

— Vous éloignerez l'hôtelier et recevrez mon mari. Vous serez déguisé, car il vous reconnaîtrait. Vous le laisserez s'endormir et, pendant son sommeil, vous l'égorgerez !

— Je verrai.

— Il faut frapper vite, mais à coup sûr ! Vous avez tous les avantages sur lui. Il est fort ! Méfiez-vous ! Il flairera un ennemi...

— Soyez sans crainte !

— Je ne serai tranquille que lorsque je serai assurée de sa mort !

— Bientôt !

Pendant une demi-heure, elle recommença son explication, renouvela ses conseils.

Enfin elle rentra, sans inviter les deux hommes que Suzanne avait rejoints en route.

Probablement elle ne voulait pas que son ami aperçût la blonde épouse d'Auguste. Du reste, tous comprirent ce sentiment.

On se sépara pour ne plus se revoir qu'après l'assouvissement de la vengeance.

Fumeron regretta de n'avoir pas embrassé Marthe.

Il s'en consola en disant :

— Bah ! si le père est fichu à l'eau, si la mère se détraque après la mort de ce poitrinaire, je la recueillerai, moi, cette petite Marthe ! Elle sera mon héritière, ma famille... Je ferai venir le vieux Chambon et, à nous deux, nous l'élèverons ! Ça, c'est couru ! Dire que je finirai dans la peau d'un bon papa tranquille, et que je me surveillerai pour ne pas dire un mot devant cette gamine ! Tout arrive !

IV

De Marseille à Menton, — comme, du reste, sur presque toute l'étendue de ses côtes, — la Méditerranée est bordée par de hautes montagnes dont le pied baigne dans ses flots d'azur. Les grèves et les plages y sont rares, et on compte les grandes baies de terre plate, comme celles de Cannes ou de d'Orphaël.

Mais parmi les massifs montagneux qui surplombent la mer française, les cinq ou six lieues qui séparent Cannes de Fréjus sont particulièrement abruptes.

Au Trayas, à Ayay, au Drammont, les rocs s'entassent, formant de vrais gouffres que battent les vagues furieuses parfois, ou que baignent les cours profonds, aux reflets attirants et aux murmures étranges.

Le Trayas, où Geneviève avait passé quelques jours lorsqu'elle cherchait un refuge pour abriter ses amours nouvelles, se compose d'une gare et d'une auberge, — toute petite gare et très humble auberge.

On arrête là les trains omnibus, pour donner aux voyageurs l'idée de s'installer dans cette région proche des pays célèbres ; mais la tentation ne doit pas être bien grande, car il ne descend pas trente personnes par an à la station, ce qui permet d'évaluer à un chiffre fort restreint les affaires de l'hôtelier.

Cet hôtelier vit seul, avec sa femme, — un personnel de domestiques serait superflu.

Son habitation est située à quinze cents mètres environ de la gare, dominant la mer, admirablement placée pour voir le soleil couchant et les tempêtes.

Auguste Barrois, le lendemain de sa causerie avec Geneviève Chambon, se rendit donc, ainsi qu'il avait été convenu, auprès de cet aubergiste ,et se présenta comme un tout jeune docteur, reçu à peine depuis six mois dans la confrérie des morticoles.

Il s'était fait raser la moustache et tondre les cheveux, ce qui lui dénaturait complètement la physionomie.

Du reste, il connaissait trop la méfiance et l'intelligence du comte des Gaviers pour se fier à cette transformation.

Il n'eût pas fallu trois minutes au chef des contrebandiers, pour reconnaître le mécanicien sous le faux docteur.

Si Barrois employait cette ruse c'était pour l'aubergiste et non pour son ennemi qu'il savait de force à ne pas donner dans un truc de vaudeville.

— Monsieur l'hôtelier, je vous salue, fit Auguste en se présentant, vers onze heures du matin.

— Monsieur, serviteur !

— Je viens ici préparer la venue, ou plutôt, le retour d'une dame et d'un jeune homme, — ce dernier assez souffrant, — qui ont passé ici quelques jours, et qui désirent revenir dans le calme de votre village.

— Tant mieux ! fit l'autre enchanté. Tant mieux ! Ce sont de bons clients ! Le monsieur va mieux ?

(A suivre.)